

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : caroline lavoie

<https://www.cadre21.org/membres/f6d7be0d9089a6b12f600603>

Date d'obtention : 2023-10-03 14:39:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

que je dois en aucun temps voir le contenu
que je dois sortir le formulaire et suivre le guide

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

mieux gérer la situation
avoir en main des outils efficace qui ne nuiront pas aux procédures policières et judiciaires

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

faire de la prévention sur la diffusion de photo et video de leur corps ainsi que suivre le questionnaire en cas de situation